



# Renforcer l'approche territoriale

**Quel avenir possible pour le «développement local mené par les acteurs locaux» dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche? Quelle plus value apporte t'il pour l'Europe?**



*Yves Champetier (AEIDL / Cellule d'appui FARNET)*

Les premières réflexions sont engagées sur l'après 2020, dans un contexte marqué par le Brexit, la nécessité de faire face à de nouveaux défis : défense et sécurité, problématiques migratoires, mais aussi parmi tant d'autres le changement climatique. Le contexte européen est également marqué par la montée des populismes, une désaffection forte des citoyens vis-à-vis de l'Europe, lié notamment à l'apparition de nouvelles fractures sociales et territoriales ; de nombreux citoyens se sentent exclus du vaste mouvement de recomposition économique et sociale créé par l'ouverture des frontières tant internes qu'externes, la globalisation des économies, etc. Les diverses perspectives financières de l'Union européenne montrent que des choix difficiles seront à faire. Quel avenir possible pour le «développement local mené par les acteurs locaux» dans le cadre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (DLAL FEAMP)? Quelle plus value apporte t'il pour l'Europe?

## Les acquis

- L'Axe 4 du Fonds européen pour la pêche («Axe 4 du FEP») et aujourd'hui le «DLAL FEAMP» ont considérablement modifié la donne tant en terme de politique de pêche que de politique territoriale :
  - Ils ont contribué à renforcer la compétitivité du secteur de la pêche, en ouvrant des nouvelles perspectives d'avenir pour les segments les plus fragiles du secteur, à savoir la petite pêche ainsi que la pêche familiale ou artisanale.
  - La compétitivité de ces secteurs a pu être améliorée, des emplois ont pu être créés, beaucoup d'autres sauvés par les liens qui ont pu s'établir avec les autres acteurs au sein des territoires concernés, collectivités locales, entreprises privées, associations locales.
  - Cette compétitivité renforcée a permis à d'autres acteurs économiques également - hôtellerie, restauration, transformation, culture, etc. - de bénéficier de nouvelles opportunités ouvertes par la coopération avec le secteur de la pêche.
  - Ces nouveaux dispositifs ont considérablement accru la prise en compte par les pêcheurs des demandes sociétales de qualité, de traçabilité, de proximité, de respect de l'environnement.
  - La démarche territoriale contribue à renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires concernés. L'identité «pêche» est un fort élément de fierté pour les

populations concernées et d'attractivité, tant pour accueillir de nouveaux résidents permanents que pour développer de multiples types de tourismes.

- Ces résultats méritent d'être en permanence rappelés tant il s'agit d'une vraie «révolution» pour le secteur de la pêche, qui a été et reste souvent habitué à travailler en vase clos!
- Cette nouvelle approche n'aurait pas été possible sans l'Europe
  - Elle n'aurait été possible sans la mise en œuvre de l'Axe 4 du FEP, et aujourd'hui du DLAL FEAMP, détaillant précisément l'approche proposée, fixant les règles du jeu essentielles, mettant à disposition des budgets certes modestes, mais somme toute conséquents dans beaucoup des territoires bénéficiaires.
  - Elle n'aurait pas été possible
    - sans les considérables investissements réalisés en renforcement des compétences tant au niveau local qu'au niveau des autorités de gestion,
    - sans le vaste mouvement de circulation d'informations
      - mettant en valeur à partir des bonnes pratiques des uns et des autres, le vaste champ des possibles,
      - encourageant les échanges d'expériences et les coopérations,
      - donnant ainsi envie d'entreprendre à un nombre de plus en plus important d'acteurs locaux.

### **Et pourtant nous aurions pu faire mieux**

Le potentiel offert par l'approche territoriale est aujourd'hui largement sous-exploité :

- Les retards très importants dans la mise en œuvre, les ruptures entre les diverses périodes de programmation entraînent bien souvent le départ des équipes et la démobilisation des groupes d'action locale pêche. Alors que nous sommes dans la quatrième année de mise en œuvre du programme, une centaine de groupes n'a pas encore démarré leurs activités, et la plupart les ont démarrées il y a uniquement quelques mois.
- Les lourdeurs administratives restent importantes, malgré certains efforts de simplification. Elles n'incitent pas les innovateurs...
- Dans certains pays, il y a des difficultés significatives de cofinancement des opérations. La baisse des budgets publics tant au niveau des Etats que des collectivités territoriales rend difficile la mobilisation des contreparties aux financements européens.

Tout ceci décourage les porteurs de projets potentiels, en particulier les investisseurs privés ou les associations, qui comprennent mal les complexités administratives et n'ont pas la capacité financière d'attendre plusieurs mois pour la validation de leur projet, ou pour recevoir les financements qui leur ont été octroyés.

### **Une nouvelle approche pour le futur**

- Appelons-la autrement! «Axe 4» était déjà incompréhensible pour le commun des mortels! «DLAL FEAMP»! (ou sa déclinaison spécifique dans chaque langue de l'Union) l'est encore plus! Inventons un terme qui se «vende» bien. Malgré toutes les lourdeurs dont souffre sa mise en œuvre, «LEADER» pour le milieu rural reste un terme reconnu, une identité synonyme d'innovation. Trouvons un terme équivalent, accrocheur dans toutes les langues.... «FARNET» pourrait en être un, il est largement reconnu pour tous les acteurs impliqués dans cette démarche. Ou bien, demandons à des spécialistes marketing de faire des propositions. Je commence par cette observation car pour vendre un produit, un service,

ici une démarche novatrice, la «marque» est fondamentale! Cette «marque» doit être synonyme de possibilité d'innover, d'inventer de nouvelles activités. Ce nom, cette marque doit être synonyme d'une Europe proche des citoyens, proche des territoires, qui donne envie d'entreprendre.....elle ne peut être un simple acronyme administratif.

- La politique de la pêche est une politique commune de l'Union européenne. L'approche territoriale en fait aujourd'hui intégralement partie et donc a vocation à s'affirmer comme telle et rester de la responsabilité de l'Union européenne. Elle ouvre des possibilités de compétitivité aux segments les plus fragiles du secteur, la petite pêche, la pêche artisanale, la pêche à dimension familiale, c'est-à-dire tous les segments de la pêche qui peuvent être renforcés par une meilleure insertion dans leur territoire.
- Elle doit être mieux focalisée sur les territoires, où sont présents ces segments de la pêche qui ont tout à gagner dans une meilleure articulation avec les autres acteurs locaux. Elle ne devrait plus concerner les territoires où il n'y a pas ou plus de pêche, ni les territoires qui ont une activité de pêche déconnectée d'assise locale, et dont la vocation s'inscrit pour l'essentiel sur les marchés nationaux ou internationaux.
- La qualité de la composition des partenariats locaux est un élément essentiel de la réussite. Ils doivent être crédibles et représentatifs pour les différents composants de la pêche et permettre d'ouvrir un vrai dialogue avec les autres acteurs économiques, ainsi qu'avec les institutions et associations du territoire. Le secteur de la pêche a dans plusieurs pays une longue histoire et pratique de gestion de «communs» à travers notamment les «cofradías» en Espagne, les prudhomies en Méditerranée française..... Le rôle du groupe d'action locale est d'étendre cette notion de «communs» à la gestion raisonnée, équilibrée du territoire au profit du plus grand nombre, pêcheurs et autres habitants.
- La recherche permanente d'innovations doit être le fil conducteur. Pour cela, la mise en réseau des territoires au niveau régional, national et européen est essentielle pour renforcer les compétences de tous ceux qui sont impliqués dans la démarche, renforcer l'échange de bonnes pratiques, engager des coopérations, se soutenir mutuellement dans les innovations les plus prometteuses, mais aussi souvent les plus complexes.
- Une vraie «révolution» est à prévoir concernant les modalités de mise en œuvre. Comment faire pour répondre aux attentes de simplification exprimées de partout, depuis les opérateurs locaux, épuisés par la complexité des procédures, jusqu'au plus haut niveau des instances de l'Union européenne? Comment faire surtout pour s'assurer que toute innovation porteuse d'avenir sur un territoire puisse être accompagnée, promue de manière efficace? Tout en répondant bien sûr aux exigences absolues de transparence, de bonne utilisation des fonds publics.
- Il est impératif que dès maintenant un groupe de travail composé de gestionnaires de groupes, d'autorités de gestion, de fonctionnaires européens puisse être constitué afin d'émettre des propositions novatrices et acceptables par tous, et ceci en parfaite cohérence avec les grandes orientations fixées au niveau européens, ainsi qu'avec les autorités en charge des autres démarches DLAL: DG AGRI, REGIO, Emploi qui font face aux mêmes difficultés dans la mise en œuvre des approches territoriales. Dans un premier temps, ce groupe pourrait avoir également pour mission de trouver les meilleures solutions pour accélérer la mise en œuvre des programmes actuels qui ont pris un retard considérable.
- L'approche territoriale de la pêche pourrait être l'axe fort d'une politique de la pêche qui se préoccuperait de la compétitivité des segments les plus fragiles de la pêche. Elle a vocation à devenir l'instrument privilégié d'appui à la petite pêche, à la pêche artisanale, à tous les secteurs de la pêche qui peut gagner en compétitivité en renforçant leurs liens avec leur territoire.
- La coopération entre territoires est un élément fort de la plus-value européenne. Depuis 15 ans, malgré les efforts répétés des uns et des autres, la gestion de fonds de coopération

transnationale au niveau d'autorités de gestion nationales et régionales a montré toute sa complexité, voire son inefficacité. Elle a découragé la plupart des porteurs de projets. Il est fondamental de revenir à une gestion européenne de ces fonds si on veut donner tout son potentiel à cette démarche de coopération.

### **Rapprocher l'Europe des citoyens et des territoires**

Faire face aux nouvelles fractures sociales et territoriales, rapprocher l'Europe des citoyens, leur permettre de se la réapproprier, voici la toile de fond.

- A travers l'orientation vers les segments de la pêche les plus fragiles, l'approche proposée peut contribuer une des réponses aux fractures sociales et à la volonté d'une Europe plus proche des citoyens, quelques soient les territoires concernés
- Certains de ces territoires du fait de leur éloignement, du fait la disparition de certaines de leurs activités sont également des territoires oubliés, laissés pour compte.
- Dans ces territoires, une approche territoriale intégrée, à destination de l'ensemble des secteurs économiques, pourrait être proposée en mettant l'accent en priorité sur les défis posés par le changement climatique, et les opportunités offertes par la transition énergétique et la croissance bleue. Pour pleinement valoriser les possibilités du secteur de la pêche, et ne pas oublier ce secteur, souvent très minoritaire, il conviendrait de laisser un grand champ d'autonomie aux groupes d'action locale pêche aquaculture, tout en l'intégrant dans la démarche globale du territoire.

Cette démarche globale pour réussir a besoin également d'une «révolution» dans ses modalités de mise en œuvre. Si elle fait appel à plusieurs fonds, ces modalités de mise en œuvre, devraient être très proches quels que soient les fonds concernés. Mais elles pourraient également être facilitées par l'élargissement des possibilités d'intervention de chaque fonds, afin que chaque territoire n'ait qu'à utiliser qu'un fonds unique pour accompagner sa stratégie globale de développement.

**L'Europe a besoin de se réinventer. L'approche en direction des publics et des territoires les plus en difficultés peut, doit y contribuer.**